

# **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 26 AVRIL 2018**

**Présents:** Roger VIVERT, Claude CLARON, Monique BLANC, Denise PIOT, Jérôme LACOSTE-DEBRAY, Philippe OGIER, David VINCENT, Mickaël GAUDIN, Claire DORBEC, Philippe GROSSIORD, André CLARON, Josette JASSERAND, Chantal KRAMP, Gilles ROISSE, Patrick GINET, Catherine PAILLAT, Bernadette ARNOUX,

Absents: Florence PERRIN, Fabrice TARLET, Anne-Marie MEUNIER, Eric BALAN, Joëlle LUTAUD

**Pouvoirs:** Florence PERRIN donne pouvoir à Roger VIVERT, Anne-Marie MEUNIER donne pouvoir à Monique BLANC, Eric BALAN donne pourvoir à André CLARON, Joëlle LUTAUD donne pouvoir à Josette JASSERAND

Secrétaire de séance : Philippe GROSSIORD

### 1. Lecture du compte-rendu du conseil municipal précédent, en date du 23 mars 2018 :

⇒ Compte-rendu adopté comme suit : Pour : 20 voix / Abstention : 0 voix / Contre : 0 voix

#### 2. Délibérations

### Délibération n°2018-022 : Approbation des conventions d'objectifs et de partenariat avec la MJC

Monique BLANC, adjointe aux affaires scolaires, rappelle les missions que la commune de Thurins confie à la Maison des Jeunes et de la Culture de Thurins, par le biais de deux conventions d'objectifs et de partenariat, à savoir :

- La gestion du temps périscolaire
- Et plus largement la participation à la construction de l'identité des enfants et des jeunes, en les conduisant à prendre des responsabilités et à devenir acteurs de la cité,
- Ainsi que le maintien du lien associatif au cœur de la commune.

Les deux conventions qui lient la commune de Thurins et la MJC de Thurins règlent ainsi les principes de la politique publique poursuivie, les moyens mis en œuvre et les modalités financières de ces moyens. Elles ont une durée de 3 années, de 2018 à 2020.

Après lecture de ces deux conventions, et en avoir délibéré, le conseil municipal les approuve pour une durée de 3 années, de 2018 à 2020, et autorise Monsieur le Maire à les signer.

Monsieur le Maire en profite pour remercier le conseil d'administration et le personnel de la MJC de Thurins pour leur action réussie auprès des Thurinois.

Catherine PAILLAT ne prend pas part au vote.

Adoption à l'unanimité.

# Délibération n°2018-023 : Autorisation de déposer un permis de construire au nom de la commune de Thurins

Monsieur le maire explique qu'il sollicite du conseil municipal l'autorisation de déposer un permis de construire au nom de la commune de Thurins, pour la réhabilitation du local technique situé Chemin de la Plaine. Cette réhabilitation devrait être effectuée au cours de l'année 2018, et le permis de construire déposé très prochainement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à déposer un permis de construire au nom et pour le compte de la commune.

Adopté à l'unanimité.

# Délibération n°2018-024 : Autorisation de signature d'un compromis de vente d'un tènement communal

Patrick GINET rejoint la séance.

Monsieur le maire rappelle l'opération visant à construire un local commercial sur le tènement communal situé à l'angle de la rue du Michard et de la route d'Yzeron. L'opération sera menée par un promoteur privé, qui doit, en amont, acheter le tènement communal afin d'y édifier le local en question, en rez-de-chaussée d'un immeuble de logements. Le promoteur qui se rend acquéreur du tènement est la société INEAS.

Le tènement est composé des parcelles cadastrées section AB n°840 pour 22 m², section AB n°842 pour 24 m², section AB n°843 pour 155 m², section AB n°860 pour 56 m², section AB n°861 pour 56 m², soit un total de 313 m².

Le montant proposé s'élève à 213 000 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, autorise Monsieur le Maire à signer un compromis de vente pour la cession des parcelles cadastrées section AB n°840 pour 22 m², section AB n°842 pour 24 m², section AB n°843 pour 155 m², section AB n°860 pour 56 m², section AB n°861 pour 56 m², soit un total de 313 m², à la société INEAS pour un montant de 213 000 €.

Adopté à l'unanimité.

# Délibération n°2018-025 : Approbation du nouveau programme d'action 2018-2021 PENAP

Monique BLANC, adjointe en charge des questions liées à l'agriculture, présente le nouveau programme d'action 2018-2021 PENAP.

Le périmètre PENAP de l'Ouest lyonnais et son 1<sup>er</sup> programme d'action ont été instaurés en 2014, avec l'accord des communes concernées et les avis de la Chambre d'agriculture et de l'établissement chargé du Schéma de Cohérence territoriale (SCOT). Le programme d'action 2013-2018 est terminé.

Le futur programme PENAP est organisé autour de 4 axes d'interventions possibles pour les acteurs locaux en fonction des problématiques agricoles, forestières ou environnementales. Les actions du programme pourront être soutenues par le Département au titre de sa compétence de PENAP.

Prévu sur 4 années (2018-2021), le nouveau programme d'action se décline en 4 grandes orientations :

- Assurer la pérennité du foncier en faveur de l'agriculture et favoriser l'installation et le renouvellement des exploitations,
- Viabiliser et valoriser les activités agricoles et forestières,
- Préserver et renforcer la qualité environnementale d'un territoire au riche patrimoine agricole, naturel et paysager,
- Favoriser l'investissement des collectivités et des collectifs agricoles et naturaliste dans le projet agricole et environnemental du territoire.

### En ayant pris connaissance:

- Des objectifs de la démarche PENAP,
- Et du projet de programme d'action transmis par le Département du Rhône

Le conseil municipal donne son accord sur le nouveau programme d'action 2018-2021, pour la protection et la mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains dans l'Ouest lyonnais.

Adopté à l'unanimité.

#### Délibération n°2018-026 : Demande de subvention au titre du DSIL 2018

Monsieur le Maire rappelle que la commune de Thurins a déposé un dossier de demande de subvention au titre de la DETR 2018, pour la réhabilitation du local technique situé Chemin de la Plaine en local associatif. La commune de Thurins a la possibilité de déposer une demande de subvention pour le même dossier au titre du DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement public Local) 2018.

Monsieur le Maire propose donc de présenter un dossier de subvention au titre du DSIL 2018 pour la réhabilitation du local technique situé Chemin de la Plaine en local associatif. Le montant des travaux s'élève à 209 230 € HT, comprenant le coût des travaux, le coût de la maîtrise d'œuvre et celui du raccordement au réseau d'assainissement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à déposer un dossier de subvention au titre du DSIL 2018 pour la réhabilitation du local technique situé Chemin de la Plaine en local associatif.

Adopté à l'unanimité.

### Délibération n°2018-027 : Demande de subvention au titre du partenariat territorial 2018

Monsieur le Maire expose la volonté de la commune de Thurins de solliciter dès à présent sur le projet du pôle jeunesse une aide financière du Département du Rhône, au titre du partenariat territorial.

Pour mémoire, le projet de pôle jeunesse vise à construire un bâtiment performant énergétiquement (RT 2012-20%), et axé sur le développement durable, pour accueillir les enfants et la jeunesse de la commune et des communes alentour, par l'édification d'un centre de loisirs intercommunal, d'un pôle petite enfance, d'une école de musique, d'une Maison des Jeunes et d'une salle de sport. Le tout, d'une superficie d'environ 1 150 m², sera construit en extension de la salle de sport actuelle, en partenariat avec la Communauté de Communes des Vallons du Lyonnais pour ses domaines de compétence.

Ainsi, afin de mener à bien l'évaluation des besoins, la conception des plans et des procédures, ainsi que la préparation de l'exécution des marchés ultérieurs de travaux, la commune de Thurins va engager de nombreux frais pour des prestations intellectuelles liées au projet : études de sol, études de géomètres, étude de programmation ...

L'ensemble de ces études préalables et obligatoires s'élève à 25 645 € HT. Monsieur le Maire demande donc au conseil municipal d'approuver la demande de subvention au titre du partenariat territorial 2018 pour le financement de ces études.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à déposer un dossier de subvention au titre du partenariat territorial 2018 pour les études et prestations intellectuelles liées au projet de pôle jeunesse, et s'élevant à 25 645 € HT.

Adopté à l'unanimité.

# Délibération n°2018-028 : Demande de subvention au titre des amendes de police 2018

Monsieur le Maire explique que la commune de Thurins, en partenariat avec la Communauté de Communes les Vallons du Lyonnais, va requalifier la rue du 8 mai 1945, de la place de Verdun à la rue des Vergers. L'opération

s'effectue conjointement avec la CCVL puisque la dite voirie est pour partie d'intérêt communautaire, sur 240 mètres environ.

Les travaux envisagés ont plusieurs objectifs :

- Sécuriser les divers flux sur cette voirie, très fréquentée
- Aménager un cheminement piéton avec du mobilier urbain pour protéger les piétons
- Créer des places de stationnement
- Instaurer un double sens cyclable
- Mettre en place une zone de rencontre (20 km/h)

Le coût global des travaux s'élève à 215 000 € TTC, dont 100 000 € sont à la charge de la commune, qui souhaite donc demander une subvention au titre des amendes de police 2018.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à déposer un dossier de subvention au titre des amendes de police 2018 pour la requalification de la rue du 8 mai 1945.

Adopté à l'unanimité.

### Délibération n°2018-029 : Approbation et engagement de réalisation amendes de police 2017

Monsieur le Maire rappelle que la commune est bénéficiaire d'une subvention au titre des amendes de police 2017, pour l'opération de création d'un parking situé Rue du Michard. Ce parking devait désengorger le stationnement du centre village, et ainsi permettre un stationnement des véhicules hors zones bleues en toute sécurité. Ce parking est aujourd'hui réalisé et accueille 43 places et une aire de silos semi-enterrés pour l'apport des ordures ménagères par les particuliers.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte la subvention accordée au titre des amendes de police 2017 pour un montant de 7 604 €, et s'engage à réaliser le parking situé rue du Michard à ce titre.

Adopté à l'unanimité.

#### 3. Questions diverses

1. André CLARON, adjoint à la voirie, présente le projet de requalification de la rue du 8 mai 1945.

Ce projet, établi par un bureau d'étude, en lien avec la CCVL, a pour objectifs de :

- Sécuriser les divers flux sur cette voirie, très fréquentée
- Aménager un cheminement piéton avec du mobilier urbain pour protéger les piétons
- Créer des places de stationnement
- Instaurer un double sens cyclable
- Mettre en place une zone de rencontre (20 km/h)

Le double sens de circulation actuel entre la Place de Verdun et la Place Dugas devrait être enlevé. Il faudra être vigilant, et ne pas hésiter à verbaliser les stationnements irréguliers. Une réunion publique sera organisée pour expliquer les aménagements futurs.

2. Tirage au sort des jurés d'assises

Sont tirés au sort à partir de la liste électorale :

- 1- Page 137 n°8: Madame Estelle LEGRAIN
- 2- Page 174 n°1: Madame Charlène POUVREAU
- 3- Page 97 n°5: Monsieur Olivier FILLON
- 4- Page 43 n°4 : Madame Maryse CART
- 5- Page 126 n°7: Madame Julie JENCEL
- 6- Page 134 n°3 : Madame Véronique LAMURE

3. Monique BLANC présente le projet de création d'une association foncière agricole qui pourrait être portée au niveau intercommunal. En vue de continuer le travail initié par une stagiaire de la CCVL sur les friches agricoles à Thurins, et plus largement sur la problématique agricole sur le territoire de la CCVL, la constitution d'une Association foncière agricole est envisagée.

Cette association serait un point d'aide pour les agriculteurs, tant sur les questions de transmission, d'arrêt d'activité, que sur les questions de regroupement de terrains, de remise en culture .... Pour qu'elle fonctionne, une telle association doit être composée d'agriculteurs, mais également de collectivités.

Le conseil municipal donne un avis favorable à la réflexion sur cette constitution.

- 4. Jérôme LACOSTE-DEBRAY fait un point sur Thurins Destination Durable :
- 2 actions engagées : jardin partagé et boîte à livres
- Plusieurs actions en cours d'étude :
  - Sentier entre la Valotte et le barrage, le long du Garon,
  - Crieur de rue
  - Compostage collectif
  - Sentier du patrimoine
  - Covoithurins

L'ensemble des actions proposées recueille l'assentiment du conseil municipal.

#### 5. Projet Jeunesse:

Le projet jeunesse en cours d'élaboration avec le cabinet de programmation ASCOREAL est présenté au conseil municipal. Le bâtiment à construire, d'une superficie de 1 150 m², sera réalisé autour du hall d'entrée actuel de la salle de sport. Seront accueillis : le centre de loisirs intercommunal TYM, un espace petite enfance, un dojo, la MJC, l'école de musique.

Le coût des travaux évalué à ce jour s'élève à environ 3 millions d'€uros, qui pourront se financer grâce aux subventions, à la participation de la CCVL et à l'emprunt.

La prochaine étape consiste en la rédaction du programme, qui servira de support à la consultation d'une équipe de maîtrise d'œuvre.

#### 6. CLECT

Claude CLARON explique la Commission d'Evaluation des Charges Transférées de la CCVL s'est réunie la semaine dernière. Il en ressort la prise en compte dans l'Attribution de Compensation (AC) de la participation de la commune au service RH mutualisé ainsi que la mise en place de la compétence GEMAPI au niveau intercommunal.

Fin 23h10